

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 43

Artikel: La dama et son chaumo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour la soumettre au futur empereur. Très occupé, le prince laissa l'écu sur la cheminée plusieurs jours sans le regarder.

» Pourtant l'épreuve finit par lui tomber sous la main, et l'examinant avec soin, il trouva disgracieuse une mèche en croc qui se profilait sur la tempe. Il ordonna donc qu'on fit une retouche à la gravure. Mais quand l'ordre arriva à l'Hôtel des Monnaies, où l'on avait interprété le silence dans un sens approbatif, le tirage commençait précisément. Il fut interrompu et le coin passa à l'atelier pour être modifié. Néanmoins, 23 pièces étaient frappées ; elles furent mises en circulation et, aujourd'hui, elles sont aussi recherchées des numismates qu'une des 38 pièces du fameux service de Henri II par les amateurs de faïences. »

LE CONDUCTEUR D'OMNIBUS

REQUÊTE

adressée à M. le Directeur des omnibus de Paris
par

ATHANASE BONIVARD
Commis-Drogueuse.

FIN

Le langage de la valetaille est ordinairement l'écho de la conversation des maîtres.

N'allez pas croire, Monsieur le Directeur, que je me sois tenu pour battu. Ce serait mal me connaître. On a de la ténacité dans la droguerie. Dès le lendemain, avant neuf heures du matin, je sonnais à la porte de M. Cabassier. Je tenais à honneur d'expliquer mon cas à l'homme que je m'obstinais néanmoins à considérer comme mon futur beau-père.

Toujours la maudite servante avec son museau de Cerbère.

— Monsieur, madame et mademoiselle sont sortis.

— Si matin ?

— Eh ! oui. Ils ne sont jamais en retard, eux.

— Rentreront-ils déjeuner ?

— Je n'en sais rien.

A sept heures du soir, je me présentai de chechef à la villa ; les fenêtres flamboyaient, éclairées comme pour une fête.

— On ne reçoit point, tout le monde dort, me crie Françoise à travers la grille.

La résolution de m'évincer devenait par trop évidente. Puisqu'on refusait de m'entendre, je résolus de faire parvenir ma justification par l'entremise de la poste. Dans une lettre calligraphiée de ma plume la plus élégante, j'expliquai à M. Cabassier les causes de mon retard involontaire. Je lui dépeignis, en termes émus, et mon amour pour sa fille et mon désespoir d'avoir encouru sa disgrâce.

Papier, encre, élégance et timbre-poste perdus ! Point de réponse.

Hier, enfin, j'ai tenté, par une suprême démarche, de flétrir l'opiniâtre et trop ponctuel fumiste. Hélas ! fenêtres closes, maison dé-serte.

Toute la famille Cabassier, y compris les domestiques, selon ce que m'a conté le mar-

chand de vins du coin, est partie en voyage pour une destination inconnue.

Le cousin Jules les accompagne.

Ah ! C'est fini, bien fini.

A l'eau, le mariage. Au vent, la dot. Evanouie, par conséquent, la possibilité de m'établir à mon compte et de devenir, moi aussi, patron drogueuse. Au lieu de posséder une jolie femme et une maison de commerce lucrative, me voilà forcée de rester célibataire et simple commis à cent cinquante francs par mois.

Envolé, mon beau rêve !

Et tout cela, par la faute d'un de vos subordonnés, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus. Tout cet écroulement de la destinée par la négligence du conducteur de l'omnibus n° 2723 B P de la ligne Bastille-Passy.

Si cet homme avait fait son devoir, s'il avait observé le règlement par vous élaboré, s'il avait arrêté sa voiture quand je l'en ai prié, je serais arrivé frais et dispos à Passy à l'heure exacte que le susdit Cabassier avait fixée. Je me serais présenté à temps pour mes fiançailles ; le farouche fumiste eût été satisfait, la catastrophe évitée, et mon avenir de patron drogueuse assis sur des bases inébranlables.

Or, aux termes de la loi, l'employeur est civilement responsable des délits ou quasi-délits, fautes, erreurs ou négligences de ceux qu'il emploie. Je viens donc, par la présente requête, Monsieur le Directeur, demander réparation du préjudice que vous m'avez causé du fait de votre subordonné.

Ce préjudice, j'en ai dressé le bilan comme suit :

Pantalon de casimir noir hors d'usage, trente-cinq francs.

Chapeau noir, presque neuf, complètement aplati, douze francs.

Blanchissage d'une chemise maculée de boue, trente centimes.

Nettoyage par le teinturier d'une redingote tachée par le macadam, cinq francs soixantequinze centimes.

Gants de Suède déchirés par ma chute sur la chaussée, trois francs quarante.

Course en fiacre, de la rue des Lombards à Passy, avec double pourboire, moins les trente centimes que m'eût coûté l'omnibus, soit au lieu de deux francs cinquante, payés par moi, un prix net de deux francs vingt.

Trois voyages supplémentaires pour flétrir M. Cabassier, aller et retour en omnibus, à soixante centimes l'un, soit pour les trois courses, un franc quatre-vingts.

Affranchissement de la lettre adressée au dit Cabassier pour lui expliquer l'accident, quinze centimes.

Dot que m'eût apportée ma future, trente mille francs.

Préjudice moral, c'est-à-dire privation du bonheur que mademoiselle Cabassier m'eût procuré en ménage, difficilement appréciable en argent, mais qu'il n'est pas déraisonnable d'évaluer, en minimum, au même chiffre que la dot, c'est-à-dire à trente mille francs.

Soit, au total, soixante mille soixante francs soixante centimes

Telle est l'indemnité que je réclame de la Compagnie des Omnibus.

Veuillez remarquer, Monsieur le Directeur, que je n'ai point fait entrer en ligne de compte les trois cent mille francs d'espérance

ces que me promettait la suite de mon union avec la fille unique de l'ancien fumiste.

J'ai cru devoir écarter la demande de réparation ce ce dernier préjudice pour deux raisons.

Primo. Vous pourriez m'objecter que M. Cabassier et madame son épouse, née Nardini, tous deux enfants des montagnes de Savoie et comme tels bâties à chaux et à sable, sont fort capables de vivre aussi longtemps, sinon plus que moi, qui suis né parisien. Les dites espérances sont grevées en conséquence d'un aléa qui les rend quasi illusoires.

Secundo. Ayant l'espérance d'acquérir le fonds de droguerie de mon patron, grâce à la somme ci-dessus énumérée que votre équité ne peut manquer de m'octroyer, je compte sur mon travail pour retrouver dans les bénéfices du commerce l'équivalent des espérances perdues.

Cette simple observation, pour prouver que l'équité la plus scrupuleuse a présidé à l'apurement du compte d'indemnité détaillé ci-dessus.

Pour ces motifs, j'ose croire, Monsieur le Directeur, que vous prendrez en sérieuse considération ma demande si motivée dans le fond et si modérée dans la forme. Elle recevra de vous, j'en suis certain, une solution aussi prompte que favorable.

Que si mon attente était trompée, je ne vous cache point que je me verrais contraint de recourir aux tribunaux de mon pays.

Je n'hésiterais même pas, le cas échéant, à porter mes justes réclamations jusqu'au sein du Conseil municipal, gardien vigilant des droits de tous les habitants de la cité, protecteur du faible contre le fort, tuteur légal de l'exploité contre l'omnipotent monopole.

Agreez, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Omnibus, l'assurance de ma parfaite considération.

ATHANASE BONIVARD,

Commis drogueuse.

439, rue des Lombards, 6^e étage, porte à droite.

Pour copie conforme :

FRANCIS TESSON.

La dama et son chaumo.

Quand on relâve dâi z'écoualettès, dâi z'assiettes et dâi terrinès, c'est po le remettre su lo ratéli ào bin dein on buffet, tot coumeint quand on va ào prédrozo, c'est po oûrè le priyirès et le bounès parolès dâo menistrè.

Eh bin, cein ne va pas adé dinsè.

Onna brava dama étai z'ua ào prédrozo onna demeindze matin, et après Notre aide, le coumandémeints, le priyirès et le cantiquo, quand lo ministre a z'u de : « Mes chers et bien aimés frères, » la dama, qu'avai petétré trâo veilli lo deçando né, s'est messa à donda, et on momeint après, la vouaique eindroumâite tot dè bon, ein tegneint dein se duè mans son chaumo et son motchâo dè catsetta pliyi dessus, que tot cein reposavè su sè dzenâo.

Ma fâi quand on doo, on ne sâ perein cein que sè passè et on ne repeinsè pas à cein qu'on pâo teni à la man ; assebin, tandi que tot étai bin tranquillo, qu'on

n'oïessâi rein què lo ministrè que prédzivè, et qu'on arâi oïu prevolâ onna motse, *rrraao!* on oût dégringolâ oquie que fâ on trafi dâo diablio. C'étai lo chaumo à la dama, que lài avâi tsequâ dâi mans, qu'avâi ludzi avau lè dzénao et qu'étai tche su lo lam dè dézo lè pî, et vo sédé: dein l'église, cein zonnè mi qu'autra part, et tot lo mondo s'est reveri po vairè cein que l'étai què cein.

La dama s'est reveillâ on boquet, mà pas à tsavon, et le n'a pas repeinsâ que l'étai ào prédro et ne s'est pas démaufiâie que l'étai son chaumo qu'avâi fé ce boucan ; mà parait que l'a cru que le sè trovâvè pè l'hoto, kâ quand l'a oïu la dégringolâie dè son chaumo, l'étai onco on pou eïntoupenâie, et sein àovri lè ge, le s'est messa à derè tot foo: « Bon ! vâo-tou frémâ que l'est clia bécasse dè serveinta que m'a onco épécliâ on pot ! »

Lo menistrè a peinsâ que c'étai lo momaint dè botsi lo prédro, et l'a vito fêtsantâ.

La queue de l'ours.

On sait que l'ours n'a pas ou presque pas de queue ; elle est si courte que ce n'est qu'un soupçon. Mais il parait qu'en gastronomie cet appendice dérisoire est une bouchée exquise. C'est le morceau de haute succulence et de classique honneur qu'on offre dans les grands diners de chasse à la maîtresse de la maison. Cette queue remplirait à peine une assiette du Japon, mais, nous le répétons, c'est un délice pour le palais, une volupté de la bouche.

A ce propos, plaçons ici un charmant petit conte, une très jolie fable sibérienne, rappelée par Fulbert-Dumontel dans le journal la *France*, et qui va nous apprendre pourquoi les ours n'ont qu'un soupçon de queue :

Un fin renard de Sibérie, rassasié du poisson qu'il avait pris dans un lac, alla se promener dans la forêt pour faire la digestion. Dans sa bouche sensuelle, il tient encore un poisson magnifique qu'il garde, en gourmet prudent, pour l'heure du goûter. Survient un ours affamé et maigre :

— Compère renard, s'écrie-t-il étonné, où donc as-tu trouvé ce poisson superbe ? Comment as-tu fait pour le prendre ?...

— Mon Dieu ! c'est bien simple, répond le renard d'un ton débonnaire. Je trempe ma queue dans le lac et les poissons aussitôt s'y attachent. Reliraut vivement ma queue, je les dévore.

— Tiens, dit l'ours, c'est ingénieux ; je vais essayer...

— Toi ? fait le renard avec quelque ironie ; je doute que tu saches t'y prendre...

— Nous verrons bien, riposte sourdement le plantigrade froissé dans son

amour-propre, conduis-moi au bord de l'eau. Je ne suis pas un imbécile...

Le renard amène l'ours auprès de l'étang, fait un trou dans la glace avec une pierre et dit à l'ours de tremper dans l'eau sa queue longue et souple, en ce temps-là, comme celle de tous les ours de la Sibérie. Le fauve s'exécute et maître renard s'en va tout tranquillement faire un petit tour dans la forêt où sa gaieté gouailleuse étonne tous les animaux. A son retour, l'ours est toujours là, et, en vérité, il lui serait difficile d'être ailleurs, car sa belle queue est complètement gelée dans l'étang. Ce voyant, le malin renard se met à crier de toutes ses forces. Les voisins accourent et le renard leur dit : « Vous voyez, mes amis, ce voleur de poissons ? Avancez hardiment et prenez mon ours ! » Les chasseurs ne se font pas prier, se jettent sur le fauve pour l'assommer. L'ours épouvanté se démène si bien et tire si fort sur sa queue qu'elle se rompt tout net. Mais l'ours est sauvé. La vie vaut bien une queue, sans doute. C'est depuis ce temps-là que les ours n'ont qu'une queue ridicule comme ornement sans doute, mais excellente « à la sibérienne. »

Mayonnaise manquée. — Personne n'ignore que lorsqu'une mayonnaise tourne on n'a qu'à la recommencer avec un nouveau jaune d'œuf et y ajouter peu à peu (au lieu de la jeter) celle qu'on a manquée. Mais ce que peu de personnes savent, c'est que l'on peut faire revenir la mayonnaise tournée en la recommençant simplement avec de la bonne moutarde. On procède comme si on la faisait avec un jaune d'œuf, seulement on remplace le jaune d'œuf par une petite cuillerée de moutarde qu'on travaille soigneusement en y ajoutant goutte à goutte la mayonnaise tournée. (*Almanach illustré de la famille*).

Velours. — Si vous avez du velours défraîchi, ou qui a été mouillé, prenez une éponge, humectez l'envers du velours légèrement, et séchez-le au-dessus d'un fer très chaud. Le velours sera ainsi remis à neuf.

La 43^e livraison de l'*Album national suisse* contient ces portraits: J. Weilenmann, à St-Gall, alpiniste distingué ; Ulric Meistre, zurichois, colonel divisionnaire ; Dr E. Schär, de Berne, ancien professeur de pharmaceutique à l'Ecole polytechnique ; L. de Roten, conseiller d'Etat du Valais ; Benoit Prevost, abbé du couvent de Dissentis ; Virgile Rossel, de Tramelan, professeur de littérature française à l'Université de Berne, etc., etc.

Rectification. — Dans notre précédent numéro, nous avons fait une erreur en disant avec M. Dupertuis, au sujet de son recueil de locutions vieillies, que le **Glossaire vaudois**, de Callet, était épuisé. Nous venons d'apprendre que de nombreux exemplaires de cet intéres-

sant ouvrage sont encore en vente chez M. Bridel, éditeur, à Lausanne.

Vieilles milices. — Si parmi nos abonnés il en est qui possèdent quelques gravures représentant nos anciennes milices vaudoises, d'il y a 25 ou 30 ans, et si possible nos musiques militaires, ils nous obligeraient infiniment en voulant bien nous les confier pendant quelques jours ; nous en prendrions le plus grand soin.

Théâtre. *Direction de M. Scheler.* — Dimanche 23 octobre : **La Glu**, drame en 5 actes et 6 tableaux, par Jean Richepin.

Jeudi 27 octobre, pour la rentrée de M. Alphonse Scheler : **Durand et Durand**.

Boutades.

Cassoulet raconte à ses amis que, le jour de la fermeture de la chasse, un chasseur maladroit lui a envoyé un coup de fusil dans le bas des reins.

— Ah !... je l'ai échappé belle, ajoute-t-il. Si j'avais été tourné de l'autre côté, c'est peut-être un cadavre qui vous parlerait en ce moment.

Logique d'un pochard, d'après le Domino :

Un cru, c'est du vin.

Une crue, c'est de l'eau.

Donc, l'eau est le féminin du vin.

Par conséquent, lorsqu'un marchand de vin mouille sa marchandise, cela devrait s'appeler un mariage et non un baptême.

L. MONNET.

Papeterie L. Monnet.

AGENDAS POUR 1893

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.

St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,—. — Communes fribourgeoises 3 % différenciée à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 104,50. De Serbie 3 % à fr. 82,50. — Bari, à fr. 58,50 — Bartella, à fr. 38,—. — Milan 1861, à fr. 38,—. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,75. — Tabacs serbes, à fr. 12,25. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD